

Bureau accréditations, agréments et habilitations aéroportuaires

## **ARRETE PREFECTORAL N°20-12021**

### **portant agrément d'agent de sûreté aéroportuaire**

**La préfète déléguée,**

Vu le règlement (CE) n°300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;

Vu le règlement (UE) n°2015/1998 de la Commission européenne du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-2, L. 611-1 et L. 612-6 à L. 612-12 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6332-2, L. 6341-2, L. 6342-1 et L. 6342-4 ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R. 213-5 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration notamment les articles L121-1, L121-2, L122-1, L122-2, L211-2, L311-5 ;

Vu les articles L.114-1, L114-2 et suivants du code de la sécurité intérieure fixant la liste des enquêtes administratives donnant lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 230-6 du code de procédure pénale ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;  
Vu le décret n° 2010-655 du 11 juin 2010 relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, modifié par le décret n° 2017-288 du 6 mars 2017 ;

Vu le décret n°2017-567 du 19 avril 2017 relatif aux compétences du préfet de police sur les emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT est nommé préfet de police ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 par lequel Madame Sophie WOLFERMANN est nommée préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly, auprès du préfet de police ;

Vu l'arrêté NOR / TRAA1318948A du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté n° 2019-973 du 20 décembre 2019 portant délégation de signature à la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu la demande de la société SAMSIC SURETE AEROPORTUAIRE, agréée sous le n°AUT-035-2112-11-27-20130358983 le 28 novembre 2013;

Vu l'avis n°20-12021 du 10 septembre 2020 du directeur de la Police aux frontières des aéroports de Paris – Charles de Gaulle ;

Vu la décision n° 20-12021 du 13 octobre 2020 du procureur de la République, reçue dans mes services le 14 octobre 2020 accordant l'agrément à l'intéressée ;

Considérant que Madame Zineb LEMARHI épouse LALOUANI née le 7 mai 1977 à Casablanca (Maroc) a formé le 28 août 2020 une demande d'agrément permettant d'exercer la fonction d'agent de sûreté, auprès du préfet de police et du procureur de la République de Bobigny ;

Considérant que l'intéressée remplit les conditions imposées par la réglementation en vigueur ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Madame Zineb LEMARHI épouse LALOUANI née le 7 mai 1977 à Casablanca (Maroc) est agréée à exercer les fonctions d'agent de sûreté aéroportuaire ;

Article 2 : L'agrément n° 20-12021 est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la notification du présent arrêté ;

Article 3: Le directeur de la Police aux frontières, le commandant de la compagnie de la Gendarmerie des transports aériens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite à l'intéressée par la société.

Paris-Charles de Gaulle, le 14 OCT. 2020

La préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté  
des aéroports de Paris - Charles de Gaulle,  
de Paris - Orly et du Bourget

Sophie WOLFERMANN



Pris connaissance le :

Signature de l'intéressée

\* Décision à remettre à l'intéressée, une copie étant versée dans son dossier individuel.